

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jean-Luc WEINICH, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Damien REVEIL et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Françoise LECOMTE donnant pouvoir à Martine TROUINARD
Muriel PROD'HOMME donnant pouvoir à Jean-Luc WEINICH

Absents : //

Secrétaire de séance : Cathy BOURDEAU

Date de convocation : 14/11/2014

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Cathy BOURDEAU **est désignée** secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 12/09/2014

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2014.

III. Délibérations :

1. Prolongation de l'assurance GROUPAMA pour l'année 2015.

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme le maire, demandant la prorogation des garanties du contrat désigné ci-dessous, d'un an jusqu'au 31 décembre 2015 inclus

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec Groupama Centre Manche en application de la délibération du conseil municipal n°41/2009 du 17 décembre 2009 relative à l'acceptation des formules de base pour les lots suivants :

- Lot 1 Dommages aux biens
- Lot 2 Responsabilité civile
- Lot 3 Flotte automobile
- Lot 4 Protection juridique

VU la délibération n°13/2014 du conseil municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de conclure** les avenants de prorogation et de revalorisation des garanties avec Groupama Centre Manche pour l'année 2015, selon les indices de références propres aux lots suivants :

- Lot 1 Dommages aux biens
- Lot 2 Responsabilité civile
- Lot 3 Flotte automobile
- Lot 4 Protection juridique

- **d'autoriser** le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2. Demande de subventions complémentaires dans le cadre de « Boost Investissements » pour l'équipement de la cuisine de la cantine scolaire et du chalet de rangement de l'école.

➤ **Chalet de l'école (annule et remplace la délibération n°41/2014) :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, modifie sa demande de subvention déposée auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir le 12 septembre 2014, dans le cadre du plan de relance « Boost Investissement », pour le remplacement du chalet de rangement situé dans la cour de l'école suite au besoin d'électrification du bâtiment.

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à :

Dalle en béton :	2 203,50 €
Chalet neuf :	2 124,17 €
Couverture et lasure de protection :	398,50 €
Electricien :	645,99 €
Total des dépenses de l'opération :	5 372,16 €

Subvention demandée au Conseil Général au titre du Boost Investissement : 1 611,65 € (30% HT plafonné à 100 000 €) :

Fonds propres (hors taxes) : 3 760,51 €

L'échéancier prévisible de commencement des travaux : 4^{ème} trimestre 2014

➤ **Four et armoire ventilée de la cuisine de la cantine (annule et remplace la délibération n°47/2014) :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, modifie sa demande de subvention déposée auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir, le 12 septembre 2014, dans le cadre du plan de relance « Boost Investissement », pour le remplacement du four et de l'armoire ventilée de la cantine de l'école, suite au besoin de modification de l'alimentation électrique de l'installation technique.

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à :

Four + piètement :	3 018,18 €
Armoire ventilée :	1 734,79 €
Electricien :	1 452,59 €
Total des dépenses de l'opération :	6 205,56 €

Subvention demandée au Conseil Général au titre du Boost Investissement : 1 861,67 € (30% HT plafonné à 100 000 €) :

Fonds propres (hors taxes) : 4 388,89 €

L'échéancier prévisible de commencement des travaux : 4ème trimestre 2014

3. Demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de réparation de la poutre de la sacristie de l'église.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de l'entretien des monuments inscrits, pour la réparation de la poutre de la sacristie de l'église Saint Léger de Néron.

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à : 2 400,70 €

Subvention demandée à la DRAC (20%) : 480,14 €

Fonds propres (hors taxes) : 1 920,56 €

L'échéancier prévisible de commencement des travaux : dès l'accord de subvention.

4. Fondation du Patrimoine : décision d'engager une démarche de mécénat populaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de s'engager dans une démarche de mécénat populaire pour les futurs travaux de l'église Saint Léger de Néron en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Le dossier préalable à l'organisation de la souscription publique à destination des particuliers et des entreprises est en cours d'élaboration par la commission environnement et patrimoine, en collaboration avec l'association Néron, Vie et Patrimoine, l'architecte en chef des Monuments Historiques, Monsieur Patrice CALVEL et la paroisse de Nogent le Roi.

5. Proposition d'aide financière à un voyage scolaire d'une élève de Néron scolarisée au Lycée Violette de Dreux.

Madame le maire soumet au conseil la demande de subvention du lycée professionnel Maurice Violette de Dreux pour la participation financière au voyage d'étude à Bruxelles d'une élève néronnaise dans le cadre du programme de terminale sur la construction européenne.

Le coût du voyage est de 245 € par élève.

Madame le maire présente la proposition du bureau d'octroyer une subvention de 30 € pour ce voyage sachant que les élèves, par ailleurs, mettent en place des actions collectives pour financer celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **refuse** de verser une subvention au lycée professionnel Maurice Violette pour le financement du voyage d'étude de l'élève néronnaise à :

- 6 voix « contre » (G. LE NEVÉ, J-L WEINICH, M. PROD'HOMME, J. AUGER, D. REVEIL et M. CHALLE),
- 4 « abstentions » (M. TROUINARD, R LHOPITEAU, J. LARCHER, C. MANIEZ)
- 5 voix « pour ».

6. Décision modificative n°2/2014 concernant le changement d'imputation en investissement d'une machine à tracer, suite à la demande de notre comptable.

Suite à la demande de Madame la trésorière principale de Nogent-le-Roi, Madame le maire demande au conseil de délibérer pour le virement d'un crédit d'un montant de 800 € de la section d'investissement :

- **de l'article 2315** « Installations, matériel et outillage techniques »,
- **à l'article 2188** « autre immobilisation corporelle »

afin de permettre le paiement de la facture de l'entreprise L.R.S

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** le virement de crédit détaillé ci-dessus.

7. Taxe d'aménagement : reconduction de validité.

Le conseil municipal de Néron par délibération n°61/2011 du 24 novembre 2011 décidait d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4% et de n'appliquer aucune exonération relative à la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal de Néron, **décide, à l'unanimité**, que cette délibération n°61/2011 prise le 24 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Questions Diverses

1. Travaux Cœur de Village : Information sur les résultats de l'ouverture des plis des entreprises par la commission d'appel d'offres.

Noël BOURDILLAT fait part au conseil des résultats de la consultation concernant l'aménagement du cœur de village. Lors de la séance d'ouverture des plis du lundi 17 novembre, la commission d'appel d'offres a validé six candidatures d'entreprises pour le marché « Aménagement Cœur de village ». Le bureau d'études Feuille à Feuille, représenté par Madame CAIRE, a pris en charge l'ensemble des offres pour en faire l'analyse. Le résultat de celle-ci sera transmis à la commission d'appel d'offres lors de sa prochaine séance, mercredi 3 décembre 2014.

2. CCAS : Information sur le déroulement de la distribution du colis de Noël auprès des anciens.

Martine TROUINARD informe le conseil des résultats de l'enquête menée auprès des anciens de la commune pour savoir s'ils préféreraient partager un repas de Noël ou recevoir le traditionnel colis de Noël. La majorité reste attachée à ce dernier, distribué par les élus, avant les fêtes de fin d'année. Cette année les membres du CCAS ont souhaité confectionner eux-mêmes les colis. La distribution aura lieu le samedi 20 décembre en partenariat avec les jeunes conseillers municipaux nouvellement élus. Un appel aux volontaires pour la réalisation des colis et pour la distribution a été fait auprès de l'assemblée.

3. Information sur le logement social de la Commune.

Madame le maire transmet au conseil le résultat de l'enquête faite sur les revenus des locataires du logement communal. La famille concernée bénéficie toujours des conditions de ressources financières pour occuper ce logement. Le loyer sera maintenu dans les conditions actuelles de calcul.

Par ailleurs, des ardoises manquantes ont été signalées sur la toiture du logement communal, il faudra faire intervenir une entreprise de couverture rapidement.

4. Voisins Vigilants : compte rendu sur la réunion d'information de la gendarmerie et suites à donner.

Noël BOURDILLAT fait part au conseil de sa participation à la réunion sur l'opération « Voisins vigilants » organisée par la gendarmerie de Nogent-le-Roi. Ce dispositif appelé « participation citoyenne » vise à développer la prévention de la délinquance dans les quartiers, lotissements ou zones pavillonnaires des villes mais également dans les villages ou secteurs ruraux comme Néron. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une sécurité partagée. Les élus doivent au préalable adhérer au dispositif et signer un protocole fixant les modalités de mise en place. Puis un référent est désigné au sein du conseil municipal, par le maire. Il doit avoir une bonne connaissance de l'environnement et être disponible dans la journée. Enfin une réunion publique est organisée pour informer la population et recruter les personnes souhaitant participer à cette démarche citoyenne.

Suite à l'approbation du conseil pour engager la collectivité dans ce dispositif, Noël BOURDILLAT propose à l'assemblée d'inviter le correspondant gendarmerie, pour une présentation détaillée.

5. Préparation de la réunion publique : information sur la méthode de déroulement.

Madame le maire rappelle à l'assemblée la date du 5 décembre pour la réunion publique de présentation des projets de l'équipe municipale. Celle-ci se déroulera dans la salle du conseil à 20h30 en raison de l'occupation des deux autres salles de la commune.

Chaque commission présentera deux diapositives du diaporama, l'une donnant la composition de la commission et la seconde les projets en cours ou à l'étude. Chaque commission doit travailler sur la présentation de ses projets.

Tour de Table

DDT 28 fin des instructions d'urbanisme

Madame le maire fait part au conseil de la fin annoncée de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat au 1^{er} juillet 2015, faisant suite à la mise en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur).

Les communes doivent dès maintenant s'organiser pour pallier au désengagement de l'Etat. Trois solutions se présentent :

- La mutualisation et le renforcement de services instructeurs communaux déjà existants (aucun sur le territoire de la CC4V).
- Le regroupement en Communautés de communes pour la création d'un service instructeur mutualisé
- La création d'un service instructeur au sein de l'ATD (Agence Technique Départementale), piloté par le Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Madame le maire précise que les deux premières options ne peuvent être supportées financièrement et techniquement par les collectivités ni par la Communauté de Communes des 4 Vallées. Seule la création d'un service instructeur au sein de l'ATD officiant pour plusieurs communautés de communes serait une solution pérenne pour l'ensemble des communes concernées par la loi ALUR.

Le coût annuel prévisionnel de ce service sera déterminé selon la majorité des choix des communes et EPCI adhérentes. Deux options sont prédéfinies :

- l'option 1 est de 3,31 € par habitant,

- l'option 2 est de 1,65 € minimum par habitant plus 79€/acte.

Madame le maire fait part au conseil du souhait de la Communauté de Communes des 4 Vallées et de la majorité des communes de la CC4V d'adhérer au service instructeur de l'ATD. La commune de Néron a tout intérêt à adhérer également à ce service et à choisir l'option n°1 qui est la plus intéressante financièrement.

Madame le maire rappelle par ailleurs l'article 135 de la loi ALUR qui précise que les plans d'occupation des sols (POS) seront caducs au 31 décembre 2015 et qu'à compter de cette date, s'appliqueront automatiquement les règles générales d'urbanisme (soit celles de l'article L 111-1 du code de l'urbanisme), à moins que la commune décide de s'inscrire avant cette date dans une étude pour un PLU. Il faudrait donc aussi prévoir en 2015 une ligne budgétaire pour la révision du POS de Néron en PLU.

Enfin Madame le maire précise que la loi ALUR a également modifié l'article 20 de la loi n° 2011-12 concernant la période transitoire dont disposent les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour mettre en conformité les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) avec les dispositions de la loi dite Grenelle 2. Il faudrait donc que le PLU de Néron soit en conformité avec le SCOT auquel la CC4V devrait adhérer avant la fin de l'année, celui de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon. Par ailleurs les élus de la CC4V devront par vote prendre la décision de maintenir des PLU communaux ou de transférer la compétence à la communauté de communes pour un PLUI.

ANC Salle des Fêtes

Noël BOURDILLAT informe le conseil qu'il est urgent que les travaux de mise en conformité de l'assainissement de la salle des fêtes soient faits, malgré la diminution de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il restera à la charge de la commune, déduction faite de la subvention, 15 913.20 € TTC au lieu de 14 325.60 EURTTC initialement prévu.

Maison de la santé publique de Coulombs

Martine TROUINARD fait part au conseil de sa visite le 14 novembre dernier de la maison de la santé publique de Coulombs. Le projet porté par la commune et 3 médecins, Dr Deroa, Dr Desrués et le Dr Lang, a été financé entre 70 et 80 % par l'Agence Régionale de Santé (ARS). 11 spécialités médicales sont représentées. Les médecins de cette structure ont l'obligation de former les médecins étudiants. Martine TROUINARD précise que le bâtiment est très bien conçu pour accueillir tout type de patient.

Ecole

Jean-Luc WEINICH informe le conseil que le four et l'armoire ventilée de la cantine ont été remplacés afin de se mettre en conformité avec le restaurant intercommunal de Nogent-Le-Roi.

Un exercice d'évacuation a été réalisé, le 21 novembre 2014 et tout s'est bien déroulé dans le calme en respectant les consignes de sécurité. L'exercice sera renouvelé à d'autres moments de la journée.

Le conseil d'école a eu lieu le 7 novembre dernier. A cette occasion les enseignants ont présenté leurs projets pédagogiques pour l'année scolaire 2014-2015. Les nouveaux parents délégués ont pu également se présenter. Les membres de l'association des parents d'élèves ont aussi présenté leurs projets.

Jean-Luc WEINICH précise que bon nombre de questions des parents d'élèves concernait les nouveaux rythmes scolaires. En conséquence, un comité de pilotage sera mis en place afin d'étudier l'évolution possible de ceux-ci pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015.

✚ Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Jean-Luc WEINICH informe le conseil que suite aux élections du conseil municipal des jeunes de Néron, qui se sont déroulées jeudi 6 novembre 2014, les 7 enfants candidats et ont été élus. Les jeunes élus et leurs parents ont été invités à participer à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. L'investiture du conseil municipal des jeunes se déroulera officiellement samedi 29 novembre. A cette occasion, les membres du CMJ étudieront la mise en place de leurs projets.

✚ La FREDON Centre

Jean-Luc WEINICH fait part au conseil de sa démarche auprès de la FREDON Centre (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la région Centre) afin d'étudier la mise en place d'une charte d'entretien pour les espaces publics de la commune.

✚ Cuisine centrale intercommunale de Nogent-le-Roi

Noël BOURDILLAT informe le conseil de sa visite, avec Madame le maire et des élus de la Communauté de Communes des 4 Vallées, du nouveau restaurant intercommunal de Nogent-le-Roi afin de connaître son mode de fonctionnement.

✚ Stade

Jacky COGNEAU transmet au conseil le devis de l'entreprise Peltier Bois pour la sécurisation de la tranchée réalisée le long du stade. Le devis sera étudié pour le budget 2015 de la commune.

✚ Elagages

Romain LHOPITEAU fait part au conseil de la rectification à apporter concernant les membres de la commission urbanisme de la commune dont il fait partie mais sur laquelle il n'a pas été enregistré. La correction sera faite.

Romain LHOPITEAU signale que les devis 2014 de l'entreprise LEMONNIER concernant l'élagage des chemins (6 480 TTC) et l'élagage de la haie du stade (1 536 € TTC) sont compétitifs au regard de la consultation qui a été faite en 2010. Madame le maire en prend note et propose de retenir l'entreprise LEMONNIER mais de prévoir les travaux en plusieurs tranches.

Concernant les travaux d'élagage, Madame le maire signale que le Syndicat Fresnay le Gilmert qui entretient les vallées, vient de repérer d'importants travaux de nettoyage nécessaires dans la vallée du Saint Nicolas sur le territoire de la commune de Néron. Un rendez-vous doit être organisé rapidement avec le syndicat et les représentants de la commune pour tenter de trouver une solution économique.

✚ Retour des parents – réforme des rythmes scolaires

Céline MAGNIEZ remonte les principales interrogations de parents des enfants de l'école des Sources :

- Les horaires peuvent-ils être réétudiés avant la rentrée prochaine ?
- Les activités périscolaires peuvent-elles être envisagées en utilisant le fonds d'amorçage, en cours d'année. Peut-on réfléchir à la piste du bénévolat ?
- Peut-on adapter les forfaits de l'accueil de loisirs suite aux récentes modifications ?

Jean-Luc WEINICH répond qu'effectivement lors du conseil d'école il y a eu bon nombre de questions à ce sujet ce qui montre l'inquiétude des parents. Les élus ont entendu les interrogations et proposent de mettre en place un comité de pilotage composé des délégués des parents d'élèves, des enseignantes, des représentants de l'APE, des élus membres de la commission scolaire pour réfléchir et étudier les évolutions possibles de ces rythmes scolaires.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.
Néron, vendredi 21 novembre 2014.*

**Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.**